



Val-de-Dagne, le 4 avril 2019

Mesdames et Messieurs  
les Membres du Conseil Municipal

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Art L. 2121.10 et 2121.11 du Code des Collectivités Territoriales*

*Convocation affichée le 4 avril 2019*

**Le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de VAL-DE-DAGNE, se réunira à Montlaur,  
salle Jean-Louis VIDAL**

***Le jeudi 11 avril 2019 à 20h45***

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Vote des Comptes Administratifs 2018
- 3- Approbation des Comptes de Gestions 2018
- 4- Affectation des résultats
- 5- Fixation des taux d'imposition
- 6- Vote du Budget Primitif de la Commune et du Lotissement
- 7- Subventions 2019
- 8- Personnel
- 9- Questions diverses

Antonin ANDRIEU

Claude LACUBE

**EN CAS D'ABSENCE MERCI DE DONNER POUVOIR**

### 1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Aucun point supplémentaire à rajouter.

Report du point n°8 (logement à louer sur la commune déléguée de Pradelles en Val).

### 2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE PRADELLES EN VAL

LACUBE Claude, ancien Maire de Pradelles en Val, présente le compte administratif du budget qui se résume comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 209 159,10€

Recettes : 208 104,28€

Résultat de l'exercice : - 1 054,82€

Résultats antérieurs : + 50 575,65€

Résultats de clôture : + 49 520,83€

#### Section d'investissement :

Dépense : 72 563,95€

Recette : 61 627,78€

Résultats de l'exercice : - 10 936,17€

Résultats antérieurs : - 11 184,09€

Résultats de clôture : - 22 120,26€

Vote à l'unanimité.

### 3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE MONTLAUR

Monsieur ANDRIEU, ancien Maire de Montlaur, présente le compte administratif du budget qui se résume comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 421 031,28€

Recettes : 510 303,73€

Résultat de l'exercice : + 89 272,45€

Résultats antérieurs : + 224 384,25€

Résultats de clôture : + 313 656,70€

Section d'investissement :

Dépense	:	290 604,28€
Recette	:	277 498,81€
Résultats de l'exercice	:	- 13 105,47€
Résultats antérieurs	:	+ 50 710,25€
Résultats de clôture	:	+ 37 604,78€

Vote à l'unanimité.

**4- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT DE MONTLAUR**

M. ANDRIEU, ancien Maire de Montlaur, présente le compte administratif du budget du Lotissement qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	412 919,52€
Recettes	:	330 355,57€
Résultat de l'exercice	:	- 82 563,95€
Résultats antérieurs	:	+ 136 696,97€
Résultats de clôture	:	+ 54 133,02€

Section d'investissement :

Dépense	:	323 073,26€
Recette	:	342 809,41€
Résultats de l'exercice	:	+ 19 736,15€
Résultats antérieurs	:	- 92 809,41€
Résultats de clôture	:	- 73 073,26€

Vote à l'unanimité.

**5- APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2018**

Le Maire présente aux conseillers les comptes de gestion 2018 des communes de Montlaur et Pradelles en Val ainsi que celui du lotissement de Montlaur, dressés par le Trésorier, qui n'appellent ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes de gestion.

## 6- AFFECTATION DES RESULTATS

### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MONTLAUR

Section de fonctionnement	
Dépenses	421 031,28€
Recettes	510 303,73€
Résultats 2018	+ 89 272,45€
Excédent antérieur	+ 224 384,25€
Résultat de fonctionnement	+ 313 656,70€

Section d'investissement	
Dépenses	290 604,28€
Recettes	277 498,81€
Résultats 2018	- 13 105,47€
Excédent antérieur	+ 50 710,25€
Résultat d'investissement	+ 37 604,78€

Section d'investissement	
Restes à percevoir	296 475,99€
Restes à réaliser en dépenses	403 639,58€
Besoin de financement	107 163,59€

Affectation du résultat 2018	
Inscrire au 1068 (RI)	69 558,81€
Inscrire au 002 (RF)	244 097,89€

### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PRADELLES EN VAL

Section de fonctionnement	
Dépenses	209 159,10€
Recettes	208 104,28€
Résultats 2018	-1 054,82€
Excédent antérieur	+ 50 575,65€
Résultat de fonctionnement	+ 49 520,83 €

Section d'investissement	
Dépenses	+ 72 563,95€
Recettes	+ 61 627,78€
Résultats 2018	-10 936,17€
Déficit antérieur	- 11 184,09€
Résultat d'investissement	-22 120,26€

Section d'investissement	
Restes à percevoir	0€
Restes à réaliser en dépenses	0€
Besoin de financement	22 120,26€

Affectation du résultat 2018	
Inscrire au 1068 (RI)	22 120,26€
Inscrire au 002 (RF)	27 400,57€

#### **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Affectation du résultat 2018	
Inscrire au 1068 (RI)	91 679,07€
Inscrire au 002 (RF)	271 498,46€

**DECIDE d'affecter** une part de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 91 679,07€ au compte 1068 en recettes d'investissement et le solde, soit 271 498,46€, au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Vote à l'unanimité.

#### **7- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MONTLAUR**

Le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition pour la commune déléguée de Montlaur pour la fiscalité 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

**DECIDE DE** retenir les taux suivants pour 2019 :

Taux de la TAXE D'HABITATION	: 14,67%
Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI	: 24,30%
Taux de la taxe sur le FONCIER NON BATI	: 100,76%

Vote à l'unanimité.

#### **8- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PRADELLES EN VAL**

Le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition pour la commune déléguée de Pradelles en Val pour la fiscalité 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

**DECIDE DE** retenir les taux suivants pour 2019 :

Taux de la TAXE D'HABITATION	: 21,49%
Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI	: 33,24%
Taux de la taxe sur le FONCIER NON BATI	: 89,41%

Vote à l'unanimité.

#### **9- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Le Maire propose aux membres de l'assemblée de voter le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2019.

Il précise qu'en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 964 063,93€ et en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 839 379,63€.

Vote à l'unanimité.

## **7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT**

Le Maire propose aux membres de l'assemblée de voter le budget du lotissement pour l'exercice 2019.

Il précise qu'en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 507 687,62€ et en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 381 165,62€.

Vote à l'unanimité.

## **8 – SUBVENTIONS 2019**

Le Maire présente l'état des subventions aux associations locales, décomposées comme suit :

NOM	Montant en €
ABRIBUS	3 150
ACCA DE MONTLAUR	750
ACCA DE PRADELLES EN VAL	500
AFDAIM	100
AICA DE L'ALARIC	450
AICA DE L'ALARIC Pont	450
AICA DU LYS	200
AMA	185
ANCIENS COMBATTANTS DE PRADELLES EN VAL	150
ART DE VIVRE EN ALARIC	250
ASSOCIATION JEUNES AGRICULTEURS (étude)	200
ASSOCIATION SCOLAIRE	250
BOULE MONTLAURAISE	650
CAUE 11	150
CIVAM	100
CLUB LES MONTLAURIERS	1 350
COMITÉ CARNAVAL	2 200
COMITÉ DE JUMELAGE	700
COMITÉ DES FETES PRADELLES EN VAL (FJEP)	1 500
FEDON 11	200
LES AMIS DU CARLA	100
MARCHONS LOCAL	300
ASWW	200
SCION MONTLAURAI	850
VAL DE DAGNE XIII	650
VENT D'HISTOIRE	150
<b>TOTAL</b>	<b>15 735</b>

Vote à l'unanimité.

## 10- PERSONNEL

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

Sur le rapport du Maire délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- La création, à compter du 01/05/2019, d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent en milieu rural dans le grade d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par l'agent contractuel déjà en poste pour une durée indéterminée.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité.

## 11- QUESTIONS DIVERSES

Clôture du conseil à 11h30

Antonin ANDRIEU



Claudine FRABOULET

